

Installations

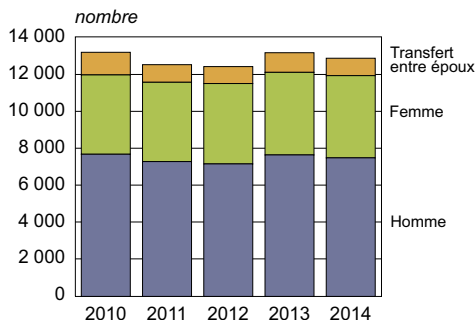
En France métropolitaine, le nombre d'installations de non salariés en tant que chefs d'exploitation agricole (champ MSA), varie selon les années entre 12 500 et 13 200 sur la période 2010-2014.

En 2014, 12 916 exploitants s'installent : 944 (dont 90 % de femmes) résultent de transferts entre époux et 11 972 d'autres installés (dont 70 % ont 40 ans et moins, âge d'éligibilité au dispositif d'aides à l'installation). La forme juridique de leurs exploitations est pour 47 % en individuel, 19 % en Gaec et 34 % pour d'autres types de société. Près de la moitié des installations s'effectuent dans trois régions : Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Auvergne-Rhône-Alpes. Pour ces trois régions, la part des installations due à des transferts entre époux est importante (respectivement 9,8 %, 8,1 % et 8,4 % contre 7,3 % pour la France) mais leur taux de renouvellement (qui ne prend pas en compte les transferts entre époux) reste voisin de celui de la France (2,7 %).

Hors transfert entre époux, les installés en 2014 sont majoritairement des hommes (63 %). L'installation est plus tardive chez les femmes : elles sont 52 % à avoir 40 ans et moins contre 81 % pour les hommes. Entre 46 et 60 ans les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les nouveaux installés. L'activité élevage bovin (lait, viande et mixte) accueille le quart des nouveaux chefs d'exploitation avec une proportion de jeunes la plus importante (78 %).

Ensemble des installations

Entre 2010 et 2014



Par région en 2014

Région	Nouveaux installés nombre	Part des transferts entre époux %	Taux de renouvellement ⁽¹⁾
Centre-Val de Loire	538	6,5	2,2
Bretagne	1 003	8,5	2,4
Île-de-France	153	5,9	2,6
Aquit.-Limou.-Poitou-C.	1 963	9,8	2,6
Alsa.-Champ.-A.-Lorrain.	1 130	6,6	2,6
Normandie	838	8,2	2,7
Pays de la Loire	1 141	5,3	2,7
Languedoc-R.-Midi-P.	1 932	8,1	2,8
Bourgogne-Franche-C.	851	5,8	2,8
Auvergne-Rhône-Alpes	1 749	8,4	2,8
Nord-PdCalais-Picardie	828	4,6	2,9
Corse	76	1,3	2,9
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	714	3,6	4,1
France métropolitaine	12 916	7,3	2,7

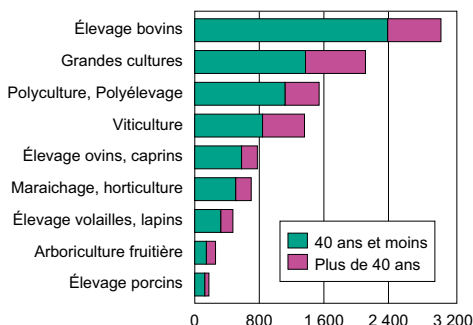
(1) Le taux de renouvellement est le rapport entre les nouveaux installés hors transferts entre époux et le nombre d'exploitants déjà en exercice.

Champ : ensemble des exploitants agricoles au sens MSA.

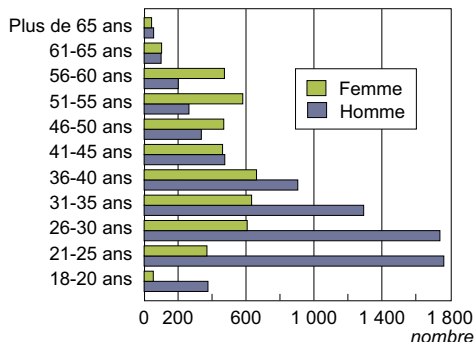
Source : Mutualité sociale agricole.

Installations en 2014 - hors transfert entre époux

Par âge et secteur d'activité agricole⁽¹⁾



Par âge et sexe



(1) Les secteurs d'activité agricole (MSA) du graphique représentent 87,7 % des installés en tant qu'exploitant agricole.

Champ : ensemble des exploitants agricoles hors transferts entre époux au sens MSA.

Source : Mutualité sociale agricole.

Aides à l'installation

Les aides à l'installation visent à faciliter les reprises et les créations d'exploitations agricoles. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) et les prêts bonifiés à l'installation des jeunes agriculteurs (appelés « prêts MTS-JA ») permettent de compléter la trésorerie et de financer les investissements d'installation. Les candidats à la DJA doivent satisfaire à certaines conditions en matière d'âge et de formation générale et professionnelle (sensiblement assouplies en 2009) et démontrer la viabilité économique de leur projet. Cependant, l'obtention de la DJA n'est pas une condition indispensable à l'installation.

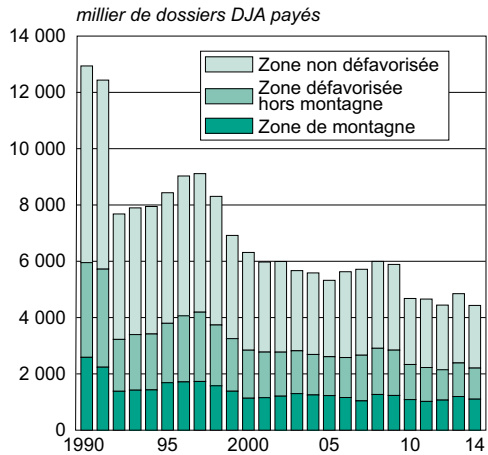
En 2014, 4 945 décisions d'octroi d'aides à l'installation ont été prononcées et 4 432 DJA ont été versées. Les montants de DJA sont attribués dans des limites fonction des zones d'installation : 16 500 € à 35 900 € en zone de montagne, 10 300 € à 22 400 € en zone défavorisée hors montagne et 8 000 € à 17 300 € en zone de plaine.

30 % des installations aidées en 2014 correspondent à des installations hors cadre familial. La modeste part des femmes dans les bénéficiaires de la DJA (entre 20 % et 23 % depuis 2010) s'explique en partie par une installation plus tardive que celle des hommes.

En 2014, 83 millions d'euros ont été versés au titre de la DJA. Les aides publiques (nationales et européennes) afférentes aux prêts MTS-JA représentent un montant de près de 34 millions d'euros. Ces aides peuvent être complétées par des aides régionales.

Actualisation 2015 : voir clés de lecture

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs



	2000	2005	2010	2014
	nombre			
Dossiers examinés favorablement en CDOA ⁽¹⁾	6 602	5 908	5 062	4 945
Dotations aux jeunes agriculteurs⁽²⁾	6 314	5 324	4 679	4 432
Zone de montagne	1 136	1 229	1 087	1 102
Zone défavorisée hors montagne	1 705	1 381	1 247	1 104
Zone non défavorisée	3 473	2 714	2 345	2 226
	million d'euros			
Montant de la DJA	105	126	80	83
Prêts MTS-JA (nouveaux encours)	533	365	468	537

(1) Ce chiffre comprend le nombre de dossiers France y compris Dom, St Pierre et Miquelon et Nouvelle Calédonie.

(2) Nombre de dossiers première fraction mise en paiement, ou versement unique à partir de 2007.

Champ : France (hors Corse) y compris les Dom (hors Mayotte).

Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris.

Répartition du nombre de dossiers DJA payés

● Selon le type de bénéficiaire

	2000	2010	2013	2014
	%			
Part hors cadre familial ⁽¹⁾	30	28	28	30
Part de femmes	21	22	23	22
de 19 à 24 ans	11	10
de 25 à 29 ans	17	17
de 30 à 34 ans	29	28
de 35 à 40 ans	43	39

(1) L'exploitation n'est pas transmise par des membres de la famille jusqu'au 3^e degré. Le fait de s'installer hors cadre familial peut donner lieu à une majoration de la DJA à l'échelle départementale.

Champ : France y compris Dom (sauf Mayotte).

Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris.

● Selon le type d'exploitation créée

